

# 136 bassins de vie structurent les Hauts-de-France

Insee Analyses Hauts-de-France • n° 153 • Avril 2023



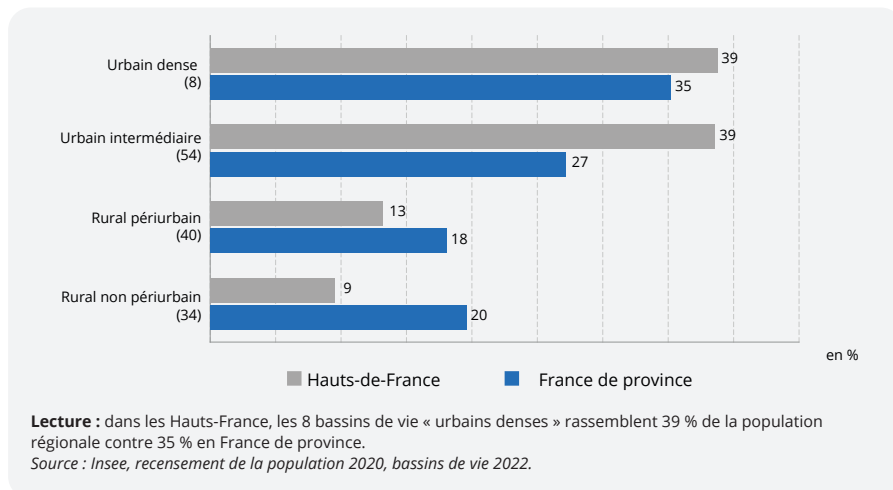
Dans les Hauts-de-France, 136 bassins de vie structurent le territoire régional. Parmi eux, 62 bassins sont urbains et rassemblent 4 habitants sur 5. Celui de Lille, le plus dense de province, accueille 1,1 million d'habitants. Les bassins de vie urbains offrent la plus grande diversité d'équipements et de services, avec un temps d'accès réduit par rapport aux zones moins densément peuplées. De manière générale, en raison de la forte urbanisation de la région, la population des Hauts-de-France accède plus rapidement aux équipements qu'au niveau national, en particulier dans la gamme supérieure.

L'offre de services et d'équipements s'est fortement transformée ces dernières années. Le nombre d'hypermarchés augmente au détriment des commerces spécialisés. De même, les boulangeries artisanales, en recul, font face à la concurrence des boulangeries franchisées. Enfin, dans le domaine de la santé, les maisons de santé pluridisciplinaires se multiplient tandis que le nombre de médecins généralistes diminue.

Les bassins de vie sont définis comme les plus petits territoires au sein desquels les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. C'est dans ces contours que s'organise la vie quotidienne des habitants, en dehors de leurs déplacements pour le travail. Chaque bassin est construit autour d'une ou plusieurs communes pôles de services ► **encadré 1** disposant d'au moins la moitié des **équipements de la gamme intermédiaire**, tels que les supermarchés ou les collèges.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, les 3 788 communes de la région se répartissent en 154 bassins de vie, dont 136 ont leur commune pôle dans la région. Sur la base d'un critère de densité de population, les bassins de vie se répartissent en 62 **bassins urbains** et 74 **bassins ruraux**. Les bassins de vie urbains rassemblent près de 4 habitants de la région sur 5 (78 %) contre 3 habitants sur 5 en France de province (62 %) ► **figure 1**. Seules l'Île-de-France et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur affichent des proportions plus élevées (respectivement 97 % et 87 %). À l'échelle départementale, les disparités sont importantes, le versant picard étant nettement plus rural que l'ex-

## ► 1. Répartition de la population selon la densité du bassin de vie



région Nord-Pas-de-Calais. Ainsi, seuls 2 habitants sur 5 de la Somme résident dans un bassin urbain (41 %) contre plus de 4 sur 5 dans le Nord (92 %).

### Le bassin de vie de Lille : le plus dense de province

Parmi les 62 bassins de vie urbains des Hauts-de-France, 8 sont qualifiés d'urbains denses ► **figure 2**. Le bassin de vie de Lille est le plus dense de la région mais aussi de France (2 170 habitants par km<sup>2</sup>), exception faite de celui de Paris (3 450 habitants

par km<sup>2</sup>). Il abrite 1 070 000 habitants, soit près d'un habitant de la région sur cinq (18 %). Il compte également le plus grand nombre de communes assurant le rôle de pôles de services de la région (33) parmi lesquelles on peut citer Tourcoing, Roubaix ou encore Villeneuve-d'Ascq. Le bassin de Lens, également très dense, se classe en 9<sup>e</sup> position au niveau national. Dans le versant picard, celui d'Amiens se distingue par son étendue (820 km<sup>2</sup>), 1,5 fois plus importante que le bassin lillois pour une population 5 fois moins importante.

Moins denses que les premiers, les 54 bassins de vie dits « urbains intermédiaires » de la région sont le plus souvent organisés autour d'une petite ville (moins de 20 000 habitants) sur le littoral (Gravelines, Berck) ou d'une ville moyenne, notamment dans l'ex-bassin minier (Béthune, Douai), autour des villes les plus structurantes de Picardie (Beauvais, Compiègne, Soissons, Saint-Quentin, autour de Creil) ainsi que dans le sud de l'Aisne (Soissons, Château-Thierry). La Somme ne compte qu'un seul bassin de vie intermédiaire, celui de Corbie, accolé à Amiens.

Enfin, 74 bassins de vie sont ruraux parmi lesquels 34 sont périurbains, c'est-à-dire sous l'influence d'un grand pôle d'emploi. Ils représentent plus d'un bassin de vie sur deux (54 %) mais ne rassemblent qu'un habitant de la région sur cinq. Ils sont le plus souvent organisés autour d'une petite ville (Noyon, Tergnier, Bohain-en-Vermandois).

### Une plus grande diversité d'équipements dans les bassins de vie urbains

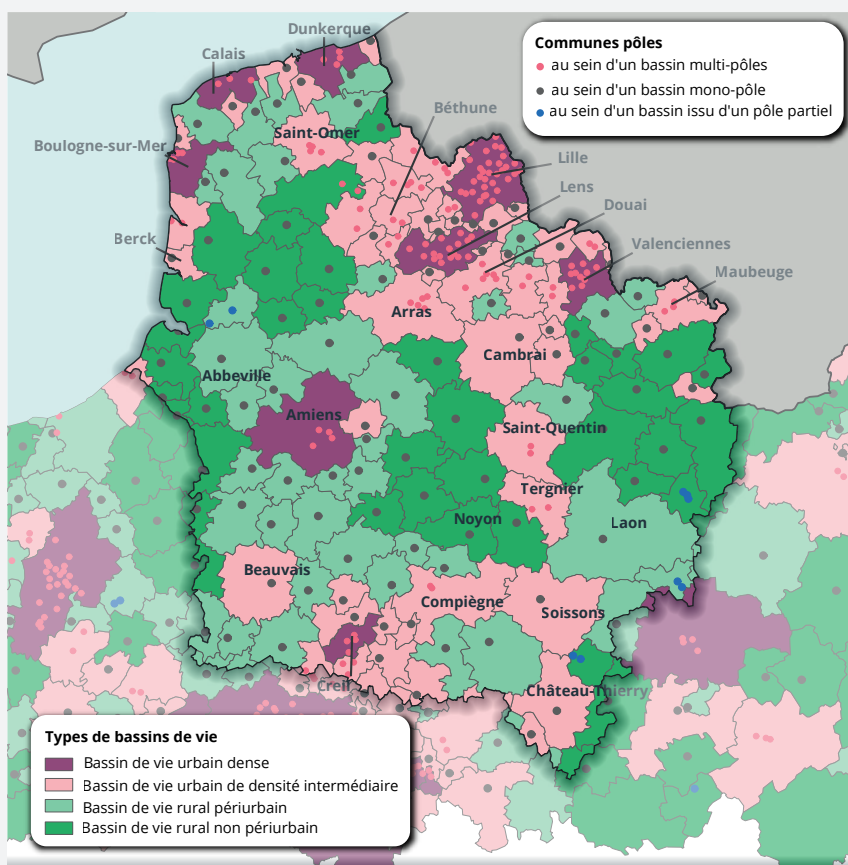
Avec en moyenne 21 **équipements de proximité** pour 1 000 habitants, les bassins ruraux sont, du fait de leur moindre densité de population, globalement mieux dotés que leurs homologues urbains denses (19) et urbains intermédiaires (20) ► **figure 3**. C'est par exemple le cas des bassins ruraux de Rue et de Saint-Valéry-sur-Somme, tous deux situés sur le littoral. Qualifiés de « **touristiques** », ils bénéficient des taux d'équipements de proximité les plus élevés de la région (respectivement 32 et 30 pour 1 000 habitants). L'importance de la fréquentation touristique dans ces deux bassins contribue au maintien et au développement d'activités même si tous ces services ne sont pas disponibles tout au long de l'année.

### Encadré 1 : méthode de construction du zonage en bassins de vie

Le bassin de vie constitue le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. Son contour est délimité en plusieurs étapes. Tout d'abord, un **pôle de services** est défini comme une commune disposant d'au moins 18 équipements sur les 35 de la gamme intermédiaire, avec au moins un équipement par domaine (commerces, santé, services aux particuliers ainsi que sports, loisirs et enseignement réunis).

Des **zones d'influence** de chaque pôle de services sont ensuite délimitées en regroupant les communes les plus proches, la proximité se mesurant en temps de trajet par la route. Ainsi, pour chaque commune et pour chaque équipement non présent sur la commune, on détermine la commune possédant l'équipement le plus proche de la population. Les équipements intermédiaires mais aussi les équipements de la gamme de proximité sont pris en compte. Des itérations successives permettent de dessiner le périmètre des bassins de vie ► **pour en savoir plus**.

### ► 2. Les bassins de vie de la région Hauts-de-France selon leur degré de densité



Source : Insee, bassins de vie 2022.

### ► 3. Nombre d'équipements distincts et taux d'équipements par gamme et type de bassin de vie dans les Hauts-de-France

	Gamme de proximité		Gamme intermédiaire		Gamme supérieure	
	Nombre d'équipements distincts	Taux d'équipements (pour 1 000 hab.)	Nombre d'équipements distincts	Taux d'équipements (pour 1 000 hab.)	Nombre d'équipements distincts	Taux d'équipements (pour 1 000 hab.)
Urbain dense	28	19	35	6	47	3
Urbain intermédiaire	28	20	30	5	25	2
Rural périurbain	28	21	28	4	13	1
Rural non périurbain	27	21	28	5	16	2
<b>Ensemble</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>5</b>	<b>21</b>	<b>2</b>

**Lecture :** dans les Hauts-de-France, dans les bassins de vie urbains denses, le nombre d'équipements distincts est en moyenne de 28 dans la gamme de proximité pour un taux d'équipements de 19 pour 1 000 habitants.

Source : Insee, base permanente des équipements 2021, recensement de la population 2020.

En matière de diversité des équipements, la quasi-totalité des bassins de vie de la région proposent l'ensemble des 28 équipements de la gamme de proximité (école élémentaire, boulangerie, pharmacie...). Dans les autres gammes, la diversité des services offerts dépend du degré de densité du bassin de vie. Les bassins de vie urbains les plus denses proposent quasiment tous les équipements de la gamme intermédiaire. Par contre, dans les bassins de vie ruraux, les magasins d'électroménager, de meubles, de chaussures ou d'équipements du foyer sont ceux qui manquent le plus souvent. Dans la gamme supérieure, en particulier dans le domaine de la santé, les différences entre types de bassins sont encore plus marquées. En effet, les bassins urbains denses offrent l'ensemble des 47 équipements ou services de la gamme, soit une diversité trois fois plus importante que dans les bassins ruraux qui n'en rassemblent que 16 en moyenne, une réalité qui se répercute sur les temps d'accès

► encadré 2.

### Une recomposition du tissu des services de la vie courante

Entre 2013 et 2021, l'implantation des hypermarchés, initié depuis les années 1960, se poursuit dans les bassins urbains (+11 %) et de façon encore plus forte dans les bassins ruraux (+31 %). Cette concentration d'un large choix de produits

alimentaires et non alimentaires, à des prix souvent plus attractifs, peut concurrencer les magasins spécialisés de plus petite surface. En effet, le développement des hypermarchés va de pair avec un recul du nombre de magasins d'électroménager (-37 %), de chaussures (-25 %), ou encore des librairies, papeteries journaliers (-29 %). À cela s'ajoute le développement du commerce en ligne, également de nature à fragiliser les commerces spécialisés.

Les enseignes de boulangerie connaissent également des difficultés, surtout dans le rural périurbain (-14 % entre 2013 et 2021). Les fermetures peuvent en partie s'expliquer par le déclin démographique (-2,6 % entre 2013 et 2020). De plus, les boulangeries artisanales sont également confrontées à la concurrence des hypermarchés, mais aussi à l'implantation de boulangeries franchisées de « grande capacité » aux prix plus attractifs. Ces dernières, parmi lesquelles Louise, Marie Blachère ou encore la Mie Câline, sont souvent localisées en périphérie des villes, près des centres commerciaux.

D'autres évolutions sont à l'œuvre dans les services aux particuliers témoignant de besoins nouveaux, davantage tournés vers le bien-être. Sur la période récente, entre 2013 et 2021, l'implantation des salons de coiffure progresse à la

fois dans les bassins urbains (+15 %) et ruraux (+ 18 %). À cela, s'ajoute l'augmentation du nombre de points d'accès à d'autres services, comme les instituts de beauté (+74 %).

Enfin, les tendances récentes mettent en évidence un net recul du nombre de bureaux de poste, tant dans les bassins de vie urbains (-20 %) que dans les ruraux (-18 %). Mais, il s'agit davantage d'une reconfiguration de l'offre de services. En effet, de nouveaux points d'accès de type « agence postale » ou « point relais » se sont ouverts, offrant plus de souplesse dans leur fonctionnement (notamment en termes d'horaires). Ainsi, le nombre d'agences postales est en hausse de 42 % entre 2013 et 2021.

### Le développement récent des maisons de santé pluridisciplinaires

Le tissu des services de santé se recompose également, dans un contexte où les besoins s'accroissent du fait du vieillissement de la population. L'implantation de masseurs-kinésithérapeutes, d'orthophonistes ou encore d'orthoptistes progresse tant dans l'urbain que dans le rural. Entre 2013 et 2021, les hausses sont respectivement de 16 %, 19 % et de 37 % dans la région.

#### Encadré 2 : un accès aux équipements supérieurs plus rapide qu'en province

Quelle que soit la gamme d'équipements, le temps d'accès ► méthodologie varie selon la densité du territoire. En effet, les temps d'accès les plus longs sont enregistrés dans les bassins de vie les moins denses. C'est particulièrement le cas dans la gamme supérieure où les temps d'accès sont les plus élevés et les écarts entre type de bassins de vie les plus importants. Ainsi, en voiture, 15 % des habitants des bassins de vie ruraux non périurbains mettent plus de 21 minutes pour accéder aux équipements de la gamme supérieure, contre 3 % pour l'ensemble de la population et seulement 1 % dans les bassins urbains de densité intermédiaire ► figure 4.

Cette proportion est toutefois presque trois fois plus faible qu'au niveau national. La bonne répartition sur tout le territoire régional de communes pôles bien dotées en équipements de la gamme supérieure, associée à la densité du réseau routier et une géographie favorables dans la région, peuvent en partie expliquer ces temps d'accès plus courts. Même dans les territoires les plus ruraux, comme ceux de l'Aisne, les équipements sont répartis de façon homogène autour de communes structurantes comme à Laon, Saint-Quentin, Hirson ou Noyon, ce qui réduit nettement les temps d'accès des habitants des espaces ruraux environnants.

#### ► 4. Part de population éloignée des gammes d'équipements selon le type de bassin de vie

	Hauts-de-France			France de province		
	Gamme de proximité (plus de 6 minutes) en %	Gamme intermédiaire (plus de 12 minutes) en %	Gamme supérieure (plus de 21 minutes) en %	Gamme de proximité (plus de 6 minutes) en %	Gamme intermédiaire (plus de 12 minutes) en %	Gamme supérieure (plus de 21 minutes) en %
Urbain dense	1	0	0	2	1	1
Urbain de densité intermédiaire	3	3	1	6	6	3
Rural périurbain	13	15	9	17	17	18
Rural non périurbain	20	18	15	28	29	41
<b>Ensemble</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>13</b>

Lecture : en 2021, 1 % de la population des bassins de vie urbains dense réside à plus de 6 minutes en voiture des équipements de la gamme de proximité.

Source : Insee, BPE 2021, *distancier Metric-OSRM*, © les contributeurs d'OpenStreetMap et du projet OSRM.

A contrario, le nombre de cabinets de médecins généralistes diminue, et de façon plus marquée dans les bassins ruraux (-12 %) que dans les bassins urbains (-7 %). On observe par exemple une forte baisse dans les bassins de vie de Chauny (-33 %), de Bohain-en-Vermandois (-42 %), situés dans l'Aisne ou encore de Thourotte (-40 %) et de Noyon (-39 %) dans l'Oise. Mais cette évolution doit toutefois être relativisée par le développement concomitant des maisons de santé pluridisciplinaires qui regroupent des professionnels exerçant en libéral. Dans la région, ces maisons de santé

passent de 8 en 2013 à 169 en 2021. Elles transforment le paysage médical, en particulier dans le rural non périurbain, comme dans les bassins de vie d'Hirson, Guise ou encore Le Nouvion-en-Thiérache, territoires peu attractifs de l'Aisne en déclin démographique. ●

**Mickaël Bréfort, Benoît Riem,**  
Insee Hauts-de-France

### ► Définitions

Un **équipement** est défini comme un lieu d'achat de produits ou de consommation de services. La base permanente des équipements (BPE) propose un regroupement de certains équipements en gammes. Les gammes réunissent des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, en ce sens qu'ils sont fréquemment présents dans les mêmes communes. Pour la BPE 2021, trois gammes sont proposées :

- la **gamme de proximité** comporte 28 types d'équipements : poste, épicerie-supérette, boulangerie, boucherie, école ou regroupement pédagogique intercommunal, médecin généraliste, pharmacie, taxi, etc. ;

- la **gamme intermédiaire** comporte 35 types d'équipements : police-gendarmerie, banque-caisse d'épargne, supermarché, librairie, collège, laboratoire d'analyses médicales, bassin de natation, etc. ;

- la **gamme supérieure** comporte 47 types d'équipements : agence Pôle emploi, hypermarché, lycée, urgences, maternité, médecins spécialistes, cinéma, etc.

La **grille communale de densité** permet de classer les communes en fonction du nombre d'habitants et de la répartition de ces habitants sur leur territoire. Plus la population est concentrée et nombreuse, plus la commune est considérée comme dense. Cette grille permet ainsi de distinguer trois types de bassins : les bassins **urbains denses**, les bassins **urbains de densité intermédiaire** et les bassins **ruraux**. En croisant avec le zonage en **aires d'attraction des villes**, deux types de bassins ruraux de vie peuvent être identifiés : les bassins ruraux sont « périurbains » lorsqu'ils sont sous l'influence de grands pôles d'emplois. Ils sont « non périurbains » dans le cas contraire.

Un **bassin de vie est dit « touristique »** lorsqu'il dispose d'une capacité touristique (nombre de places) supérieure au nombre d'habitants. La capacité touristique est une somme pondérée du nombre de chambres dans les hôtels, du nombre d'emplacements de camping et du nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels.

### ► Sources

La base permanente des équipements (BPE) est réalisée par l'Insee annuellement depuis 2008. Élaborée à partir de différentes sources administratives actualisées chaque année, cette base répertorie un large éventail d'équipements et de services rendus à la population. La BPE couvre les domaines des services, marchands ou non, des commerces, de la santé et de l'action sociale, de l'enseignement, des transports, du tourisme, du sport, des loisirs et de la culture. La BPE ne tient pas compte de l'amplitude horaire ou annuelle des ouvertures.

### ► Méthodologie

Les **temps d'accès** aux équipements et services sont calculés à partir de durées de transport par la route, en voiture, fournies par le distancier Metric-OSRM de l'Insee. Il s'agit d'une mesure théorique, qui ne reflète pas forcément la réalité des déplacements (utilisation d'autres modes de transports, congestion éventuelle du trafic, recherche d'une place de parking...). Elle permet cependant d'appréhender les difficultés d'accès de manière uniforme au sein des territoires.

Le temps d'accès moyen à une gamme d'équipements correspond à la moyenne des temps d'accès à chaque équipement composant cette **gamme**. Dans ce calcul, la population est géolocalisée au carreau de 200 mètres de côté et l'équipement le plus proche (en voiture) est retenu, qu'il soit au sein du bassin de vie ou non.

La **population éloignée vis-à-vis d'une gamme d'équipements** est alors définie comme l'ensemble des résidents dont le temps d'accès moyen aux divers équipements de la gamme considérée dépasse un certain seuil : 6 minutes pour la gamme de proximité ; 12 pour la gamme intermédiaire et 21 minutes pour la gamme supérieure. Ces seuils d'éloignement ont été déterminés en étudiant la répartition des temps d'accès moyens sur l'ensemble du territoire français hors Mayotte et en retenant le neuvième décile. Ainsi, en France hors Mayotte, un habitant sur dix met plus de 6 minutes en moyenne pour accéder aux équipements de proximité.

### ► Pour en savoir plus

- Insee, « [Note méthodologique sur les bassins de vie 2022](#) », Note méthodologique, décembre 2022.
- « [Le nouveau zonage en bassins de vie en 2022](#) », *Insee Analyses* n° 83, avril 2023.
- « [Une région moins dotée en points d'accès aux services malgré un nombre en hausse](#) », *Insee Flash Hauts-de-France* n° 54, septembre 2018.

**Direction régionale des Hauts-de-France :**  
130 Avenue du Président J.F. Kennedy  
CS 70769 59034 Lille Cedex

**Directrice de la publication :**  
Catherine Renne

**Rédacteur en chef :**  
Audrey Baëhr

**Secrétariat de rédaction :**  
Élise Becuwe

**Maquette :**  
Olivier Majcherczak

ISSN 2493-1292 (papier)  
ISSN 2492-4253 (web)  
© Insee 2023

[www.insee.fr](http://www.insee.fr)  
@ InseeHdf

